



Ambassade de Belgique
à Bujumbura

Communiqué à l'attention de la presse

L'Ambassade du Royaume de Belgique à Bujumbura présente ses compliments à la presse burundaise et à l'honneur de lui transmettre le communiqué de presse suivant :

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quote

Ce lundi 22 décembre 2008, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté une résolution portant sur la prolongation du mandat du Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) pour une durée de douze mois.

Le Ministre belge des Affaires étrangères Karel De Gucht salue cette décision qui illustre le désir de la communauté internationale de poursuivre son soutien au Burundi dans ses efforts de finalisation du processus de paix. Le Ministre rappelle par ailleurs qu'à l'issue du Sommet de l'Initiative régionale le 4 décembre 2008, le gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL ont pris de prometteurs engagements mutuels qui, une fois traduits dans les faits, raffermiront les espoirs de tous les Burundais. Ce soutien international et ces engagements entre Burundais sont autant d'éléments nécessaires au développement du pays et à l'organisation sereine d'élections en 2010. Ils doivent néanmoins être renforcés par une série de mesures que le Burundi s'apprête à prendre.

Ainsi la Belgique salue-t-elle le fait que les autorités burundaises vont bientôt nommer les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Une fois désignés au terme d'un processus indépendant et consensuel et d'un dialogue politique aussi large que possible, les membres de la CENI pourront alors organiser les prochaines élections en respectant pleinement l'esprit de dialogue et d'inclusivité qui caractérise la Constitution burundaise. Par ailleurs, il va sans dire pour le Ministre « que la Belgique et, à n'en pas manquer, le reste de la communauté internationale se sentiront d'autant plus appelés à accompagner le processus électoral que les membres de la CENI seront respectés et reconnus du plus grand nombre de Burundais ».

Les autorités burundaises entendent également créer rapidement une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH). La Belgique soutient pleinement cette volonté burundaise car un tel organe, comme il se doit indépendant, conforme aux Principes de Paris et chargé de larges compétences, participera à l'instauration du climat de confiance et de liberté indispensable aux élections. L'Expert indépendant Droits de l'Homme de l'ONU permettra en outre au Burundi de créer la CNIDH en bénéficiant du soutien et de l'expertise de la communauté internationale.

Le Ministre De Gucht exprime finalement « le souhait que tous les Burundais, y compris MM. Sinduhije, Kavumbagu et Rududura, entrent dans l'année nouvelle dans un esprit

apaisé et entourés des leurs et qu'en 2009 les efforts de réconciliation mis en œuvre au Burundi puissent être sources d'inspiration pour tous ceux qui, dans la région des Grand Lacs, aspirent à renouer enfin avec la paix et la sécurité ».

Unquote

L'Ambassade du Royaume de Belgique à Bujumbura saisit cette occasion pour renouveler la presse burundaise les assurances de sa haute considération.

Bujumbura, le 23 décembre 2008